

Compte-rendu de la réunion plénière du mercredi 10 octobre 2018 du Conseil de quartier Bastille-Popincourt

Salle des mariages – Mairie du 11^e

1. Le réaménagement de la place de la Bastille :

M. François VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement : Nous avons déjà parlé à de nombreuses reprises de la place de la Bastille à travers le Conseil de quartier, les différentes réunions de concertation, de co-construction, à travers les visites sur place. Comme chacun a pu s'en apercevoir, les travaux ont commencé.

Présentation par la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris, Service de l'aménagement et des grands projets : Je vais vous faire un rappel des grands objectifs de ce projet et des moyens d'aménagement qui sont prévus. Ensuite, du phasage du calendrier et du chantier sur l'ensemble de la place. Enfin, un zoom sur les travaux en cours actuellement, dans le cadre de la première phase qui a débuté au mois de septembre.

On a une circulaire de circulation qui a une chaussée de 30 m de large qui fonctionne en anneau, pas d'accès au terre-plein central sur lequel se trouve la colonne de Juillet et un parvis au niveau du canal de 5 300 m². Les objectifs du réaménagement des 7 places parisiennes sont de réduire la place de l'automobile dans la ville, de donner plus d'espace au piéton, de sécuriser et faciliter les cheminements cyclables et de permettre une diversification des usages en libérant de la place tout en prévoyant différentes possibilités d'utilisation de ces espaces.

Concernant la place de la Bastille, au-delà des objectifs généraux énumérés ci-dessus, il s'agit de créer une liaison piétonne est-ouest, car, actuellement, il est très difficile de traverser la place, de la rue Saint-Antoine au faubourg Saint-Antoine. Il s'agit également de renforcer la liaison piétonnière et paysagère nord-sud avec l'aménagement sur le port de l'Arsenal rejoignant les aménagements paysagers du boulevard Richard-Lenoir. Créer la trame verte en végétalisant l'espace et intensifier les usages sur le parvis avec la possibilité de créer un lien direct vers le port. L'histoire et le patrimoine de la place sont pris en compte, que ce soit la forteresse de la Bastille ou la colonne de Juillet. À travers la grande concertation citoyenne, différents thèmes sont ressortis : l'accessibilité, la Bastille et son rapport au canal, l'histoire, le mobilier, la possibilité pour les vélos de traverser ces espaces qui, hier, étaient en grande partie réservés aux voitures.

Suite à toutes ces concertations, il a été décidé de la création d'un vaste îlot piétonnier de plus de 10 000 m² et la réduction de la place de l'automobile avec une circulation qui est reportée à la périphérie de cet espace piétonnier. Les trottoirs périphériques vont être élargis. Des passages piétons vont être créés. Tous les arrêts de bus vont être reportés en début et sortie de place. La circulation des voitures, taxis et autres bus se fera selon un axe nord-sud, dans le sens des aiguilles d'une montre, et inversement de la rue de Lyon au boulevard Bourdon. En ce qui concerne la circulation vélo, il y aura un raccordement avec les pistes existantes ou en cours de réalisation sur les voies entrant sur la place.

Je vais maintenant vous présenter le phasage du projet. Aujourd'hui, on est au débouché de Richard Lenoir et à l'angle entre Roquette et Richard Lenoir. Dans un deuxième temps, on ira à l'ouest de la place, entre le boulevard Beaumarchais, la rue Saint-Antoine, puis entre Saint-Antoine et le boulevard Henri IV. Voilà la première grande phase. Les travaux de la première phase se finiront en février 2019. La deuxième grande phase se situera à l'est de la place avec un impact sur le carrefour entre Roquette, rue du Faubourg Saint-Antoine et la rue de Charenton, la reprise du parvis de l'Opéra avec le début de la rue de Lyon (de février à juin 2019). Puis on viendra finir la chaussée, qui est autour, et la piste cyclable décrite précédemment, à l'été 2019. À la rentrée, il n'y aura plus de perturbation sur la chaussée et pour la circulation générale, à la fois des véhicules et des cyclistes, piétons en pourtour. Cependant, les piétons ne pourront pas encore traverser d'est en ouest. Il faudra qu'on attaque la partie centrale. Les dalles seront en granit. La livraison est prévue en novembre 2019.

Mme Delphine GOATER, référente de la commission santé / solidarité / égalité hommes-femmes : Côté Beaumarchais, les feux ont été mis en mode clignotant, ce qui a provoqué des embouteillages et un accès difficile, et potentiellement dangereux pour les piétons. Dès lors, avec Jacqueline Roy, nous avons alerté Florent HUBERT et la Préfecture. Le lendemain, les agents de police ont fait la circulation.

M. Fabrice GUIHO, référent de la Commission culture / sport et membre de la commission urbanisme / espace public : Les automobilistes ne respectent pas les panneaux de signalisation. Nous n'avons pas l'impression que ces derniers reçoivent des amendes. C'est juste une impression en tant que piéton.

Conseillère de quartier : La multiplication des espaces verts permettra-t-elle d'en finir avec les nombreuses baraques à frites qui créent de nombreuses nuisances ? En effet, ces dernières sont très laides tout en dégageant de mauvaises odeurs. J'en profite aussi pour vous alerter sur l'organisation de concerts sauvages. La musique ne s'arrête jamais avant une heure du matin.

Mme Andrée SALGUES, membre des Commissions culture / sport et santé / et santé / solidarité / égalité hommes-femmes : Une fois les travaux terminés, les voitures continueront-elles à circuler autour de la place de la Bastille ?

M. Michel PERRAULT, conseiller de quartier Bastille-Popincourt : J'ai une question concernant le bus n°91. Jusqu'où ira-t-il une fois les travaux terminés ? De plus, pouvez-vous me dire quelques mots sur les travaux concernant le faubourg Saint-Antoine ?

M. Philippe CUILLER, conseiller de quartier Bastille-Popincourt : Je voudrais vous remercier pour toutes ces informations. Toutefois, j'ai une question : combien coûte ce projet ?

M. David PASCALE, conseiller de quartier : Le sens de la rue du Pasteur Wagner a été inversé. Dès lors, cela crée des difficultés pour les commerçants.

M. François VAUGLIN : Pour ce qui est des baraques à frites, cela fait des années que la Mairie du 11^{ème} et les différents maires tentent de les faire partir. Je souhaite qu'elles s'en aillent une fois les travaux terminés. Elles créent des nuisances et sont d'une qualité médiocre. C'est compliqué parce que c'est une profession qui est très organisée. De plus, ces baraques à frites pourraient être remplacées par des food-trucks de meilleure qualité. Mais la plantation de nouveaux arbres

pourrait conduire à ne pas remplacer les baraques à frites, une fois celle-ci parties. En tout cas, je continuerai à porter l'idée selon laquelle les baraques à frites doivent partir.

Sur la rumeur de non-réalisation de l'ouverture du canal, heureusement ce n'est qu'une rumeur. D'ailleurs, je n'en avais pas connaissance jusqu'ici. Il est clair que l'ouverture sur le canal est le clou du projet, l'évènement qui est créé autour de cet aménagement. L'aménagement en tant que tel est qualitatif, mais cette descente sur le canal est véritablement le clou de ce projet.

Concernant les dalles du boulevard Richard-Lenoir, la seule option est de couper les arbres. Nous n'avons pas de solution idéale. Il y a des traitements ponctuels pour resceller les dalles abîmées par la pousse des racines. À chaque jour de marché, des gens tombent. Nous allons régler ce problème tous ensemble.

Enfin, concernant le faubourg Saint-Antoine, la circulation pour les voitures est à sens unique rue du Faubourg Saint-Antoine. Cela n'a pas été forcément bien perçu par tous les automobilistes, mais d'ores et déjà, ils sont en sens interdit lorsqu'ils rentrent de Ledru-Rollin à Bastille. Seuls les bus et les vélos peuvent emprunter cette voie, mais pas les voitures. D'ailleurs, cela correspond au sens de circulation finale qui a été présenté.

Direction de la Voirie et des Déplacements, Service de l'aménagement et des grands projets : Le coût de l'aménagement de la place de la Bastille est de 18 millions d'euros.

2. Encombrement des trottoirs en présence de Sylvie Labreuil, cheffe de la circonscription des 11^e et 12^e de la DPSP

Mme Sylvie LABREUILLE, cheffe de la circonscription des 11 et 12^{èmes} arrondissements de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris : Nous avons deux grands champs d'action : la lutte contre les incivilités (urine, déjections canines) et le stationnement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, nous avons mis 8300 PV. Parmi eux 7000 concernent le stationnement.

Conseillère de quartier : Que pouvons-nous faire, face au problème des terrasses, mais aussi des trottinettes électriques ?

M. Florent HUBERT, Conseiller d'arrondissement délégué à l'espace public, élu référent du Conseil de quartier Bastille-Popincourt : Ce que vous pouvez faire, Madame, c'est nous signaler l'infraction, parler aux commerçants. Si vous constatez de la mauvaise foi, alors, venez signaler le problème en mairie. Notre système juridique est long, il prend du temps. Nous devons multiplier les dossiers, les contraventions. Et si le problème continue, au final, c'est la Mairie qui gagne, car il est arrivé que des établissements finissent par être fermés.

Ensuite, concernant les trottinettes, je vais vous rappeler le cadre légal. Concernant les trottinettes non motorisées, au regard du Code de la route, ces gens-là sont considérés comme des piétons. Donc ils ont le droit de circuler sur le trottoir. Mais cela ne leur donne pas tous les droits. Ils doivent rester civiques. Il ne peut y avoir de contraventions pour des trottinettes non-motorisées.

Par contre, les trottinettes motorisées n'ont pas le droit de circuler sur le trottoir. C'est l'usage, en réalité, qui doit évoluer. Nous devons prendre soin des plus fragiles dans l'espace public. La prohibition n'est pas la bonne solution. Il faut les faire cohabiter avec le reste.

3. Marché bio place du Père Chaillet

M. Philippe DUCLOUX, Conseiller de Paris, conseiller d'arrondissement délégué au commerce, à l'artisanat et aux professions indépendantes : Je vais vous parler du marché bio du Père Chaillet. Nous allons être les premiers à voir s'installer un des trois nouveaux marchés bio à Paris. C'est un projet ambitieux qui s'inscrit dans une politique globale. Le marché sera ouvert deux fois par semaine, le mercredi de 10h à 20h et le samedi de 7h à 14h30. Un tiers des emplacements seront réservés pour des commerçants du 11^{ème}. Parmi les produits, vous retrouverez : fruits et légumes frais et secs, épices, huiles, traiteur, boucherie, ostréiculture, poissonnerie, fromage, miel, thé, tisanes, savons, fleurs. L'ouverture aura lieu le 15 décembre, donc notre objectif a été atteint.

Intervention de M. Fabrice GUHIO : Qu'est ce que vous entendez par Bio ? Pourquoi un tiers et pas plus ou moins ? Comment va être réaménagée cette place ? Allons-nous être consultés ?

Intervention de M. Philippe DUCLOUX : La qualité des produits sera contrôlée, bien entendu. L'emplacement n'est pas très vaste. La sécurisation de l'espace est une priorité. J'insisterai sur un point : la communication que nous avons eue avec des commerçants. Nous en avons rencontré un maximum. C'est un superbe projet. Le commerce est un élément clef du « vivre-ensemble ».

4. Actualité des commissions :

Commission solidarité, santé, égalité Homme-Femme

Mme Delphine GOATER, référente de la commission solidarité, santé, égalité hommes-femmes : Nous serons présents à la journée des solidarités, organisées par la Mairie du 11^e, mais ne tiendrons pas de stand. Pour information, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Autre sujet, la désertification médicale. Nous allons nous y intéresser et si besoin organiser des actions.

Concernant le repas solidaire, jardin Charles Dallery, il n'y a plus de gardien fixe. Nous n'avons, par conséquent, pas pu accéder aux toilettes. Dès lors, la commission émet le vœu suivant : « Considérant que les conseils de quartier ont été instaurés afin, notamment, de faire vivre la démocratie participative, considérant que le jour de notre repas solidaire nous recevons entre 500 et 800 personnes, considérant que l'hygiène nous semble indispensable, et que l'accessibilité à l'eau est primordiale, la commission émet le vœu que la commission des espaces verts mette en eau la fontaine et permette un accès aux toilettes ».

[Le vœu est adopté à l'unanimité.]

M. Michel BILIS, conseiller d'arrondissement délégué à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion : La journée des solidarités se tiendra le 15 décembre prochain à la Maison des Métallos, que nous remercions pour son accueil.

M. Jean-Pierre CORSIA, conseiller d'arrondissement délégué à la vie associative, à l'économie sociale, solidaire et circulaire : Pour compléter ce festival des solidarités, il y a la semaine de la solidarité internationale du 17 au 25 novembre. Le samedi 17 novembre, à la Maison des associations, de nombreuses associations vont montrer de manière positive ce qu'elles font dans leurs pays pour l'accès à l'eau, aux toilettes, à l'éducation, aux droits. Il y aura, entre autres, des associations de pays africains et d'Amérique latine. Je vous invite à venir les soutenir.

Conseillère de quartier : Je constate que des enfants en bas âge font la manche à même le trottoir.

M. Michel BILIS : La précarité dépasse largement le 11^{ème} arrondissement. Cela doit conduire à une intervention des pouvoirs publics de tout ordre. Toutefois, dans le 11^{ème} arrondissement, nous sommes loin d'être passifs face à ces situations. Nous disposons de 400 places d'accueil pour les personnes en grande difficulté. Nous disposons d'un centre d'hébergement rue Popincourt, Le Palais de la Femme, le centre Charonne, etc. Nous essayons d'impulser des actions, avec la coordination des maraudes, pour les personnes en détresse. Nous tentons d'améliorer leur situation. Nous devons aussi faire face à la situation internationale.

5. Budget Participatif

1. Embellissement d'un poumon vert du Quartier Saint Bernard (1605 votants) → projet lauréat de la dernière édition du Budget participatif dans le quartier.

Intervention de Mme Joëlle MOREL, Conseillère de Paris, Conseillère déléguée aux espaces verts, à la biodiversité et au Plan Climat : Je n'ai pas pu participer à la dernière plénière car je devais être au Conseil de Paris. Je m'engage à fixer une réunion avec l'ensemble des personnes concernées par ce sujet, autour de l'aménagement du square pour que nous puissions nous retrouver. Je peux aussi vous dire que chaque année, j'organise le rendez-vous « Enjardinez-vous » du 20 au 24 mars pour fêter l'arrivée du printemps. Dès lors, j'ai proposé à M. François Vauglin que ce soit votre quartier qui accueille cette animation pour l'année 2019. Dès le mois de novembre, je compte commencer à organiser cet événement. Je précise que je veux également organiser une réunion concernant spécifiquement sur ce projet du budget participatif.

Intervention de M. Fabrice GUIHO : Je trouve que la démocratie locale dans le 11^{ème} dysfonctionne. Je ne comprends pas pourquoi nous devons avoir trois mois pour organiser une rencontre.

Intervention de M. Florent HUBERT : Votre impatience est partagée. J'espère que nous pourrions nous rencontrer rapidement sur ce sujet mais également sur d'autres. Vous me voyez souvent aux différentes réunions. Je fais tout mon possible pour être à chaque fois disponible.

2. Le projet « Aménagement d'un recoin au 11 rue de Candie » :

Intervention de Mme Jacqueline Roy : Ce projet, que nous avons déposé, n'a pas été retenu. Dès lors, après notre réunion de groupe d'animation, nous avons décidé de dépenser l'ensemble de notre budget d'investissement actuel afin que soit réalisé ce beau projet.

[Le projet de dépense est adopté à l'unanimité.]